L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 26 FEVRIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 26 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles,—1° Le cottage en bois No 446 rue Dumaine—2° Autre joli cottage pour résidence rue de l'Esplanade, entre Tonti et Rocheblave—3° Et une très agréable maison cottage dans le Deuxième District.

Par Placide J. Spear, au No 48 rue Royale, entre Bienville et Douane, grande vente de montres en or et en argent, chaînes, lorgnettes, etc.

Par S. Guinault, au No 38 de la rue Bienville—meubles de salon et de chambre à coucher, glaces, pendules, batteries de cuisine, &c.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie—maïs et foin.

D'excellentes occasions pour l'acquisition de propriétés urbaines de choix, s'offriront à la vente annoncée comme devant avoir lieu positivement aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, pour le compte de successions et de divers, par C. E. Girardey, encanteur.

Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette vente. Elle comprend une des listes les plus attrayantes de la saison, en propriétés de ville bien situées.

Assistez à cette vente si vous désirez obtenir des résidences de choix ou faire des placements avantageux.

Pour les détails de la vente voir la description dans les annonces et les plans à la vente.

Maïs et Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 26 février 1876.

Opéra.—A midi, Les Crochets du Père Martin; le soir, Le Demi-Monde.
Variétés—A midi, Christie Johnstone; le soir, Dora.
Académie—A midi et le soir—Menestrels de Kelly et Leon.
St-Charles—A midi et le soir, Mr Edwin Adams.

Projet de mise en accusation de Wm. P. Kellogg.

Les investigations, faites par les divers comités de la Chambre, ont révélé de tels abus et de tels scandales dans la gestion des affaires publiques de l'Etat, que la Chambre ne pouvait tarder plus longtemps à prendre les mesures commandées par les circonstances et à faire peser la responsabilité des indignes tripotages auxquels a donné lieu le maniement des fonds publics sur le chef du pouvoir exécutif qui paraît en avoir été l'instigateur et le complice. Les deux rapports de MM. Aldigé et Sibilski ne contiennent qu'une faible partie des résultats-enquêtes, et le public ne peut encore se former qu'une idée imparfaite du sans gêne avec lequel Kellogg, Clinton, Dubuclet et le bureau de conversion traitaient les intérêts de l'Etat. Les faits établis jurent singulièrement avec toutes les protestations de ces personnages qui, tout en étant aussi peu scrupuleux qu'on l'était sous le régime Warmoth, protestaient constamment de leur honnêteté et de la pureté de leurs intentions.

La Chambre a ordonné, hier, la nomination d'un comité de sept membres, chargé de rechercher s'il y a lieu de mettre Mr. Wm. P. Kellogg, gouverneur *de facto*, en accusation, et de présenter les griefs qui seront relevés contre lui. Ce comité a été désigné par le président et comprend cinq démocrates et deux radicaux. Le travail préparatoire étant déjà effectué par les divers comités d'enquête, le nouveau comité n'a plus qu'à rapprocher et à coordonner les preuves et il pourra présenter son rapport aujourd'hui même.

Nous approchons donc du dénouement d'une situation inextricable créée par la mauvaise foi avec laquelle les républicains ont exécuté le compromis et par l'abus que les fonctionnaires radicaux ont fait des pouvoirs qu'ils avaient usurpés.

La fin de la session approche, le temps presse et la majorité démocratique de la Chambre ne doit plus hésiter à se servir des pouvoirs légaux dont elle est armée, pour frapper des fonctionnaires prévaricateurs qui ne sont que des ennemis publics, et entre les mains desquels elle ne peut sans engager sa propre responsabilité, laisser plus longtemps des pouvoirs dont ils ont fait un si étrange abus.

Exposition agricole et industrielle des Etats du Sud.

Au milieu des préoccupations politiques de chaque jour, nous avons un peu négligé de parler d'un évènement qui a, cependant, une grande importance pour la prospérité matérielle de la Louisiane, l'ouverture de l'Exposition agricole et industrielle des Etats du Sud. C'est aujourd'hui la journée d'inauguration et grâce au temps favorable dont nous jouissons depuis quelques jours, nous espérons que les Fair Grounds seront le rendez-vous d'un grand nombre de visiteurs.

Les portes s'ouvriront à neuf heures du matin.

A trois heures après-midi, le gouverneur Thos. A. Hendricks, de l'Indiana, prononcera le discours d'ouverture.

Le gouverneur Hendricks est un des hommes les plus éminents de l'Ouest, un de ceux que l'opinion désigne déjà comme l'un des candidats dont les noms seront présentés à la convention nationale démocratique. Il représente la grande section de ce qui était autrefois l'Ouest et qu'on peut, maintenant, appeler le centre de l'Union, section dont les intérêts sont si intimement liés à ceux du Sud.

Un discours prononcé par un homme d'Etat et un orateur aussi renommé par son caractère que par son talent, ne saurait manquer d'offrir un puissant attrait. car il devra nécessairement traiter des grands intérêts commerciaux de la Vallée du Mississipi, communs aux Etats du Golfe et à ceux du Nord de la Vallée, et peut-être touchera-t-il aux questions politiques du jour, en raison de leur connexité avec les questions de progrès matériel et de réformes.

Le discours de M. Hendricks sera donc l'évènement capital de la journée d'ouverture: nous nous efforcerons d'en donner une analyse aussi complète que possible.

La coïncidence de l'Exposition avec les cérémonies du Carnaval, a déjà attiré un grand nombre de visiteurs à la Nouvelle-Orléans et nous pensons que les chemins de fer et les bateaux vont nous en amener quelques milliers de plus d'ici à mardi prochain.

Obligés de partager notre attention entre la Législature et les sujets politiques d'actualités, d'une part, et le Roi du Carnaval, Comus et l'Exposition, de l'autre nous nous contenterons de donner dans les premiers jours, un aperçu général de l'Exposition, nous réservant de rendre plus amplement justice aux exposants, lorsque la clôture du carnaval et l'ajournement de l'assemblée nous donneront la place et le temps nécessaires pour le faire.

LES EMPIETEMENTS SUR LA LEVEE

La Chambre a passé, hier, sans opposition le substitut au bill de M. Hammond, ayant pour objet de faire rendre à la communauté le libre accès jusqu'au fleuve et de forcer les compagnies de chemin de fer qui se sont emparées de portions de la Levée à retirer toutes les obstructions et fermetures qu'elles y ont placées.

La Levée est un domaine public, sur lequel on peut accorder un droit de passage à des chemins de fer dans l'intérêt des communications rapides pour les voyageurs et les marchandises, mais qui ne peut être entièrement livré à l'usage exclusif d'une compagnie.

Si le bill dont il s'agit est conforme à ces principes, nous ne pouvons que l'approuver, et il est à désirer qu'il soit adopté finalement dans cette session.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Nous prévenons les habitants de la côte que le bateau "St-John-the-Baptiste" continuera à faire deux voyages réguliers par semaine et que pour donner aux habitants la facilité d'assister à la journée du Mardi-Gras, le capt. Bergeron s'arrangera de façon à partir de Thibodauville lundi matin pour arriver dans la nuit de lundi et mardi. Il sera ainsi à même de partir mercredi qui est son jour régulier.

Les affaires de l'Hôpital de Charité

Rapport du comité de la Chambre.

L'Hôpital dépouillé de $247,000 pour les rings.

Rôles de MM. Clinton, Dubuclet et Stoutemyer.

Comité des Institutions publiques et charitables de la Chambre des Représentants.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1876.

Aux Honorables, etc.,

Votre comité sur les institutions publiques et charitables de l'Etat a l'honneur de vous présenter son rapport sur la situation de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

La situation de cette institution est si bien et si complètement exposée dans le rapport annuel de son Conseil d'administrateurs pour l'année 1875, remis à la Chambre, que votre comité croit inutile de la décrire de nouveau en détail. Il se bornera donc aux faits concernant l'Hôpital, son administration et sa situation actuelle, de façon à ce que la Chambre soit à même de juger quelles sont les mesures à prendre pour le maintien d'une institution si indispensable à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Comme toutes les autres institutions charitables de l'Etat, cet Hôpital, depuis plusieurs années, est en proie à des difficultés financières. Ses sources de revenu ont été partiellement arrêtées, tandis que ses dépenses et ses dettes se sont accrues par la raison qu'il était impossible de diminuer les unes et d'acquitter les autres. Il faut que cet Hôpital reste ouvert, que son revenu soit plus fort ou plus faible, l'Etat est obligé à le tenir ouvert par le contrat conclu avec son fondateur et les bienfaiteurs publics qui ont légué une partie de leur fortune pour que l'Hôpital fut tenu sur un pied digne de la communauté.

Mais le grand obstacle à une administration convenable de l'Hôpital est venu du fait que le Trésorier d'Etat n'a pas payé comptant les allocations faites par l'assemblée générale pour l'entretien de cet établissement et aussi du fait que l'Auditeur n'a pas émis en temps utile, ses mandats pour ces allocations ou pour quelques-unes au moins. Cette conduite du Trésorier et de l'Auditeur a grandement embarrassé le Conseil des administrateurs et a rendu leurs devoirs non-seulement plus onéreux mais encore plus difficiles à remplir.

Sans revenu au comptant suffisant pour faire face aux dépenses inévitables qui se renouvellent tous les jours, le Conseil a été forcé de faire des dettes en achetant à crédit les aliments et les médicaments etc., de retarder le paiement de ces fournitures indéfiniment ce qui a fatigué les créanciers et a épuisé le crédit de l'Hôpital. Il a été aussi contraint de retarder le paiement des salaires des employés et ce retard a causé de grands embarras à tous les intéressés.

Le Conseil ne se plaint pas de l'insuffisance des allocations législatives, mais seulement de la manière dont ces allocations ont été payées par les fonctionnaires d'Etat et encaissées par l'Hôpital. Il se plaint de ce que l'allocation ayant été, pour la plus grande partie, payée en mandats qui n'ont pas été payés à présentation, ni longtemps après (au moins entre les mains des administrateurs) il a été obligé d'emprunter de l'argent sur le marché en donnant ces mandats en gage, ou de les vendre en se soumettant à un escompte excessif.

Le Conseil se plaint aussi des délais qui ont été apportés à la remise des mandats par l'auditeur pour certaines allocations. Il a appelé particulièrement l'attention de votre comité sur le délai qui a eu lieu dans la remise des mandats pour l'allocation faite l'année dernière et s'élevant à $50,000. (M. Geo. W. Dupré, représentant de la paroisse d'Orléans, a déjà appelé l'attention de la Chambre sur ce sujet). Cette allocation a été faite en février mais les mandats ont été retenus par l'Auditeur Clinton jusque vers la fin de décembre, ce qui a fait un délai de dix mois, et cela pour un motif que votre comité considère comme un SIMPLE PRETEXTE, savoir: Qu'il n'y avait pas d'argent dans le Trésor; que l'Auditeur était investi du pouvoir discrétionnaire de retarder la remise des mandats jusqu'à ce qu'il y eût de l'argent pour les payer; et qu'il y avait des injonctions de la Cour Supérieure de District, paroisse d'Orléans, qui l'empêchaient d'émettre les mandats. La conviction de votre comité que c'était là de simples prétextes est basée sur la connaissance générale qu'il a obtenue sur les pratiques intérieures suivies dans les bureaux de l'Auditeur et du Trésorier, et sur l'examen du prétendu ordre d'injonction et sur le fait prouvé par des témoignages indiscutables que l'objection de l'Auditeur Clinton à la remise de ces mandats a disparu, comme par magie, du moment où le Conseil des Administrateurs a eu fait un certain arrangement ou contrat avec N. Stoutemyer, le beau-frère de l'Auditeur, M. Isaac N. Stoutemyer, un des propriétaires ostensibles et le rédacteur du journal le New Orleans *Times*. Cet arrangement ou contrat comprenait une condition onéreuse, qui n'aurait pas dû être imposée au Conseil. Votre comité va, maintenant, exposer les faits relatifs à ce contrat:

Le Conseil, craignant que l'allocation de $50,000 ne fût perdue pour lui par la prolongation du délai, c'est-à-dire, si elle n'était pas réalisée avant que la Législature de 1876 se réunît, et que ses créanciers n'eussent à attendre plus longtemps, résolurent d'avoir recours à un expédient, fort usité par les temps qui courent, c'est-à-dire d'offrir à M. Stoutmeyer (considéré comme capable de faire ce que personne autre n'eût pu faire...... lever les objections de M. Clinton) une somme, à titre d'honoraires et de compensation, assez forte pour l'engager à quitter son fauteuil éditorial un court espace de temps et à exercer *ses éminentes capacités légales* pour *éclairer* l'esprit de l'Auditeur sur les torts de sa manière d'agir au sujet de l'allocation pour l'Hôpital. Le Conseil supposait que M. Stoutemyer *réussirait* à convaincre l'Auditeur Clinton qu'il n'y avait pas d'obstacles légaux à la remise de ces mandats et le résultat a prouvé que son calcul était correct. Les conditions onéreuses du contrat, conclu par le Conseil avec M. Stoutemyer (car il a entrepris l'affaire) ont été son consentement à lui payer pour ses services (s'il réussissait) la somme de $6,500 comptant, ou TREIZE pour cent sur les $50,000. Ces honoraires ont été payés à M. Stoutemyer en mandats de l'Auditeur, ce qui laisse à l'Hôpital sur l'allocation $43,500. Les Conseil a dit que ces $6500 ne seraient pas finalement perdus pour lui, attendu que deux des plus forts créanciers ont consenti à déduire de leurs créances de quoi compenser l'Hôpital pour le sacrifice qu'il pourrait avoir à faire dans la collection de ces mandats, pourvu que leurs créances fussent payées de suite. Votre comité s'est assuré, néanmoins, que ces créanciers n'avaient pas été payés, attendu qu'ils ne sont pas disposés à accepter des mandats de l'Auditeur, à leur cours actuel, et jusqu'à présent l'Hôpital perd $6500.

Votre comité croit qu'il ne peut y avoir qu'une opinion sur cette remarquable transaction. Bien qu'il ne soit pas entièrement convaincu que le bureau eût le pouvoir de payer aussi cher à Mr Clinton la livraison de cette allocation, ou qu'il lui fût permis de se soumettre à une condition quelconque, votre comité ne veut pas le censurer vu les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait. Le bureau avait à choisir entre les exigences de Mr Stoutemyer et l'abandon de la somme. Le comité, cependant, ne saurait consentir à voir l'auditeur Clinton et Mr Stoutemyer échapper à la condamnation publique, qui, se fera assurément entendre lorsque les faits seront connus. En effet, voici un officier exécutif de l'Etat, revêtu ou non d'un pouvoir discrétionnaire, entreprenant d'agir à l'encontre de la volonté de la Législature en arrêtant les secours qu'elle vote aux pauvres, aux malades et aux mourants qui languissent dans les salles de l'Hôpital de Charité. Votre comité est persuadé que Mr Clinton n'a pas agi ainsi dans un but humain ou loyal. Quant à Mr Stoutemyer, le comité ne peut pas découvrir quels services il a rendus à l'Hôpital ou à ses créanciers pour réclamer un pareil honoraire; il n'était pas chargé d'un procès long et difficile.

D'après le témoignage qu'il a donné en notre présence, il n'existait aucun obstacle légal à la livraison de mandats par l'auditeur; il n'eut pas de documents à rédiger, il ne parut pas en cour. Son travail ne consista qu'en sollicitations personnelles auprès de l'auditeur, du juge Hawkins et de ceux qui, prétendait Mr Clinton, avaient une injonction dans laquelle il lui plaisait de voir la défense de livrer les mandats aux administrateurs de l'Hôpital.

Votre comité ne saurait faire de distinction entre l'auditeur Clinton et Mr Stoutemyer quant à cette opération. Il est convaincu que tout bon avocat eût considéré un honoraire de $1000 comme amplement suffisant. Votre comité est persuadé qu'il y a des membres du barreau louisianais qui se seraient crus *déshonorés* en recevant une seule piastre destinée à l'Hôpital de Charité, mais se seraient, au contraire, fait un plaisir d'offrir leurs services gratuits dans un cas tel que celui dont nous nous occupons.

Le représentant de St-Charles, il y a quelques semaines, a signalé à l'attention de la Chambre une autre transaction dans les mandats de l'Hôpital—transaction qui eut lieu en 1871. Votre comité a institué une enquête à ce sujet, et voici les faits qu'il a pu recueillir:

Après avoir maintesfois et toujours vainement présenté des mandats au trésorier de l'Etat, le bureau fut obligé de donner à la banque nationale de l'Etat, (président S. H. Kennedy) comme garantie collatérale, $45,000 en mandats pour un emprunt de $20,000. Le bureau dut, à l'échéance, vendre ces valeurs à un fort escompte.

La négociation eut lieu par l'entremise de Mr. Edward Rigney, qui était alors directeur de la banque et membre du bureau de l'Hôpital. L'acquéreur fut, dit-on, Mr. James S. Clarke, percepteur des taxes du premier district de la Nouvelle-Orléans; il les eut à 33 cents à la piastre. L'Hôpital toucha $17,000 sur les $45,000 et perdit ainsi $27,000. Le blâme retombe sur Dubuclet, trésorier, ou sur ses supérieurs.

Votre comité a découvert que l'Hôpital a perdu, dans les cinq dernières années, $247,000 en escompte de mandats, que le bureau a été forcé de vendre parce qu'il ne pouvait pas se les faire payer à la trésorerie.

Votre comité suppose qu'il n'est pas nécessaire de dire à la Chambre ce qu'il croit être la vérité quant aux criants abus dont les finances de la Louisiane ont eu à souffrir depuis quelques années, mais il croit que les officiers de l'Etat semblent décidés à ne livrer à l'hôpital de Charité que ce qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de lui donner. Il est impossible que cette conduite soit le résultat des rancunes contre cette institution. Votre comité pense plutôt que l'Hôpital a été privé de ces sommes parce qu'il n'y avait pas de bénéfices politiques à retirer du paiement, parce qu'on en avait besoin pour atteindre certains buts.

Le bureau a appelé l'attention de votre comité sur le fait suivant: le trésorier de l'Etat annonce à la législature qu'il a payé, comptant, à l'Hôpital, en 1874-1875, la somme de $156,000, mais le bureau n'a pu obtenir de lui que $8000, la différence ($148,000) ayant été touchée par ceux qui avaient acheté les mandats de l'hôpital sur place. L'année suivante, le bureau reçut $500 seulement; le trésorier déclare en avoir payé $19,450.

Votre comité, ne se considérant pas chargé de faire un relevé des livres du trésorier ni de s'enquérir de la manière dont cet officier dirige son bureau, se voit dans l'impossibilité d'expliquer ces contradictions. Il n'a pas pu s'assurer à qu'elle époque le trésorier a reçu l'argent qu'il eût dû remettre aux directeurs de l'Hôpital. Votre comité ne peut conséquemment pas préciser le temps qui s'est écoulé entre le moment où le trésorier a touché l'argent et celui où il l'a livré aux porteurs des mandats vendus. S'il avait pu avoir le renseignement et les noms des porteurs, il lui eût été possible d'exposer toute la transaction et de suggérer un remède.

Votre comité, néanmoins, n'a pas le plus léger doute que les recettes quotidiennes de la trésorerie étaient communiquées, régulièrement, à certains spéculateurs favorisés et que les premiers porteurs des obligations de l'Etat étaient intentionnellement et systématiquement renvoyés afin que ces spéculateurs touchassent l'argent.

Votre comité a su que les $45,000 de mandats dont il est question plus haut comme ayant été vendues par les directeurs de l'Hôpital, à Mr James S. Clarke, furent payées peu de temps après la vente, bien que le Trésorier eût toujours prétendu qu'il n'avait pas le montant nécessaire pour y faire face. Ceci, ajouté à d'autres choses qui sont parvenues à la connaissance de votre comité, prouve qu'il y avait au-dehors des personnes qui savaient exactement l'état de la caisse du Trésorier et pouvaient, quand cela leur plaisait, y plonger les mains au préjudice des autres créanciers.

(Signé) M. SIBILSKI, Chairman,
J. A. BLAFFER,
M. McALPINE,
Y. VIDRINE,
CHAS. KUMMEL,
A. B. LEVISSEE,
F. M. GRANT.

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

THEATRE DE L'OPERA.—On donne aujourd'hui en matinée *Les Crochets du père Martin*, drame émouvant.

Ce soir, pour le bénéfice de Mme Thoier-Dalbert, nous reverrons *Le Demi-Monde*, une des meilleures œuvres d'Alexandre Dumas fils, qui, créée au Gymnase, a été revendiquée par le Théâtre Français, où on l'a montée avec éclat. Nous empruntons à notre confrère du *Courrier des Etats-Unis* l'analyse suivante de cette pièce.

Dans ce *Demi-Monde* l'étude des passions est profondément fouillée, la peinture des caractères touchée avec un grand art et une grande vérité; ce n'est pas une pièce consolante, mais elle est d'une logique irréprochable et captive profondément l'attention du premier au dernier mot. Le plan est, du reste, simple et concis. Une perverse, Suzanne d'Ange, perdue jeune par un vieux marquis libertin, et qui depuis a roulé sur la pente des amours faciles, se sent prise à vingt-huit ans du besoin de faire une fin en épousant quelque très honnête homme dont le pavillon sans tache couvrira sa marchandise avariée. Elle se constitue un état-civil et des titres de noblesse de contrebande et la voilà pour tout le monde Madame la baronne d'Ange, gros comme le bras.

Sa première faute lui a rapporté quinze mille francs de rente, la dernière lui rapportera un mari, un nom, la considération du monde. C'est là son objectif. Blasée de vice, elle a des appétits furieux de réhabilitation; le demi-monde l'oppresse, il lui faut le monde tout entier pour respirer à l'aise et oublier le passé. Elle a justement pris dans ses rêts un naïf et brave officier d'Afrique, Raymond de Nanjac, qui, amoureux fou et pour la première fois de sa vie, donne tête baissée dans le traquenard. Olivier de Jalin, un parisien de la décadence, léger, frondeur, spirituel, sceptique et enclin au bien tout à la fois, veut porter la lumière dans l'âme de Raymond.... il ne réussit qu'à se faire un ennemi de son ami. Il a pourtant recours à tous les moyens pour désabuser ce trop confiant guerrier; il va même parfois un peu plus loin que la galanterie considérée sous son point de vue chevaleresque ne le permet. Tout échoue! C'est alors que, désespéré de voir cet honnête homme prêt à devenir la victime de cette froide coquine de Suzanne, il se décide à brûler ses vaisseaux. Il mande Suzanne chez lui, lui avoue qu'il l'aime encore passionnément (ils s'étaient déjà aimés un peu, mais pas beaucoup ni longtemps) et lui propose de fuir ensemble. Elle n'hésite pas une minute. Entre Nanjac mort et Olivier vivant, le choix n'est pas douteux.

—Partons! dit-elle en lui prenant le bras.

Mais Nanjac qui avait assisté à la scène, caché derrière un rideau, apparaît....et bien désabusé cette fois. Suzanne sort tête haute et c'est encore elle qui fait baisser les yeux aux autres.

Il y a au premier acte et au deuxième des personnages secondaires fort intéressants, et touchés....à la Dumas. Aussi l'exposition est-elle vive et charmante. C'est d'abord M. de Thonnereins, le vieux marquis séducteur qui fut le serpent de cette Eve; M. Richond, un mari trompé qui vit depuis dix ans séparé de sa femme; Mme de Vernières, une noble marquise ruinée qui est aux expédiente; une Mme de Santis, gredine sans cœur ni âme, épouse adultère du Richond ci-dessus nommé, coquette, bavarde, libertine et qui va traîner sa honte avec des airs de gloriole et de bravade à mériter la cravache; puis enfin Marcelle, une ingénue fort mal élevée dans ce milieu interlope et violé, mais qui se convertit par amour pour Olivier. A mesure que la pièce avance, la trame se resserre, tous les parages sont élagués, éliminés, et l'action reste concentrée entre Suzanne, Olivier et Raymond. C'est alors que se portent les grands coups, et que se dégage la moralité de cette satire qui est un drame puissant, de ce drame qui est une satire bien aiguisée.

THEATRE DES VARIETES.—Madame Chanfrau paraîtra aujourd'hui, à la matinée, dans "Christie Johnstone," et le soir dans "Dora," deux excellentes occasions pour voir cette habile comédienne.

MATINEE MUSICALE.—Une matinée musicale doit être donnée aujourd'hui à la salle Grunewald par les élèves de la classe de chant du professeur G. Curto avec le concours de MM. Hayen et W. Eckert. Le programme comprend un heureux choix de morceaux de chant et nous ne doutons pas que les élèves de l'habile et sympathique maestro ne s'acquittent de leur tâche de façon à lui faire honneur. La matinée commencera à midi.

REPRESENTATION AU PROFIT DES PETITES SŒURS DES PAUVRES.—Nous apprenons avec plaisir que le Club Dramatique Orléanais donnera prochainement une représentation au profit de l'hospice des Petites Sœurs des Pauvres. Le jour de la représentation n'est pas encore fixé. Nous publierons le programme et la liste des dames patronesses dès qu'ils nous auront été adressés.

CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN.—Trains extraordinaires pour le Lac. Exercices du capitaine Boyton.—Samedi, dimanche et lundi, 26, 27 et 28 février, les trains partiront du dépôt des Champs-Elysées à chaque demi-heure, depuis midi, afin de mettre les visiteurs à même d'assister aux fameux exercices du capitaine Boyton fendant les vagues avec son merveilleux costume de sauvetage. Partez de bonne heure et évitez la foule.

Costumes chez Martinstein, 121 Royale.

MORT DU JUGE MORGAN DES OPELOUSAS—M. Sandoz, arrivé hier des Opelousas, nous informe que le juge John J. Morgan, qui avait été élu par les démocrates en 1872, juge de district comprenant les paroisses St. Landry et Calcasieu, a succombé mercredi à une attaque d'apoplexie dont il avait été atteint dans la nuit. Le juge Morgan était âgé d'une soixantaine d'années; il était très estimé dans son district.

ATHENEE LOUISIANAIS.—Quatre ou cinq mots ont été sautés hier dans la dernière ligne du paragraphe suivant de notre notice sur l'Athénée; nous les rétablissons: MEMBRES CORRESPONDANTS: MM. Anatole Cousin, de Bonfouca; Dr. Charles Deléry, Edgard Deléry, de la Baie St-Louis; Eugène Dumez, de St-Jean-Baptiste; J. Gentil, de St-Jacques; Génl. Alexandre de Clouet, de St-Martin; Mr Edward Sillan, de Ste-Marie.

HOMMAGE AU CONSUL D'ESPAGNE.—Les Espagnols résidant à la Nlle-Orléans se réuniront demain, dimanche, à 6 heures du soir, dans la salle Grunewald, pour manifester, par une gracieuse offrande à M. Carlos Pie, consul d'Espagne, la sympathie, l'estime et l'affection que leur inspire ce dernier. Cette manifestation, si flatteuse pour le représentant de l'Espagne, honore en même temps la colonie espagnole de notre ville qui prouve par là qu'elle sait apprécier le mérite et lui rendre hommage.

CHRONIQUE DE LA VILLE, et Législature de la Louisiane A la Quatrième Page.

A la Quatrième Page.

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

LETTRE DE VICTOR HUGO A MAC-MAHON.—Le *Rappel* publie la lettre suivante:

Paris, 7 février 1876.

Monsieur le président de la République.

La femme d'un condamné politique qui n'a pas encore quitté la France me fait l'honneur de m'écrire. Je mets la lettre sous vos yeux.

En l'absence de la commission des grâces, c'est à vous que je dois m'adresser.

Ce condamné fait partie d'un convoi de transportés qui doit partir pour la Nouvelle-Calédonie le 1er mars.

C'est huit jours après, le 8 mars, que les chambres nouvelles entreront en fonctions. Je suis de ceux qui pensent qu'elles voudront signaler leur avènement par l'amnistie. Ce grand acte d'apaisement est attendu par la France.

En présence de cette éventualité et pour toutes ces raisons réunies, vous jugerez sans doute, monsieur le maréchal, qu'il conviendrait que le départ du 1er mars fût ajourné jusqu'à la décision des chambres.

Un ordre de vous suffirait pour faire surseoir au départ. J'espère cet ordre de votre humanité, et je serais heureux d'y applaudir.

Recevez, monsieur le président de la République, l'assurance de ma haute considération.

VICTOR HUGO.

—On lit dans l'*Evénement*

M. Victor Petit, élève du Conservatoire de Bruxelles, qui avait signé un brillant engagement de trois ans au Théâtre-Lyrique, comme première basse, vient de quitter furtivement Paris et est parti pour New York.

Cet artiste peu scrupuleux emporte le rôle de Prieur, qui lui avait été distribué dans *Dimitri*. Il aura à le rendre avec accompagnement d'un fort dédit.

Masques et Dominos chez Martinstein, 121 Royale.

—60—

Conseils aux personnes nerveuses.—Les gens robustes, qui ont toute leur vie bien mangé, bien digéré et bien dormi, ne peuvent pas apprécier l'avantage d'avoir de bons nerfs aussi bien que les gens qui ayant enduré toutes les souffrances provenant de la faiblesse des nerfs, ont éventuellement regagné leur puissance nerveuse. Afin d'éprouver l'indicible soulagement que procure le retour à un état normal, les pauvres invalides devraient essayer naturellement l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters." Sous la fortifiante et douce influence de ce remède tonique et bienfaisant, l'appétit revient, la digestion recommence à se faire complète et sans peine, et le sommeil rend le repos aux yeux fatigués. Les causes de la faiblesse nerveuse sont dans une assimilation et une digestion imparfaite et dans l'inaccomplissement des autres fonctions vitales, inaccomplissement qui en est le résultat. Les Bitters détruisent ces causes aussi bien que les symptômes nerveux qu'elles produisent.

Décédée à Paris, Dimanche, le 6 Février courant, à 8 heures du soir, Dame FELICIE PLEIX, épouse de Mr ADRIEN DELPIT.

Décédé, hier, vendredi, le 25 février 1876, LIZIER EMILE POUECH, à l'âge de deux ans, fils de Pierre Pouech et d'Emma Florane. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, samedi, le 26 courant, à 11 heures. Son corps est exposé à sa dernière demeure, encoignure Deléry et Levée, aux Casernes. Les amis, parents et connaissances des deux familles sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son père.

Clergé St-Maurice.

Correspondanse.

SALLE DU LOUISIANA ASSOCIATION DES VETERANS de la guerre du Mexique, Nlle-Orléans, 8 février 1876.

A l'Hon. Jefferson Davis, Memphis, Tenn.

Par un vote unanime de cette Association nous avons été chargés de vous prier de prononcer un Discours devant notre corps dont le sujet sera la Guerre Mexicaine et ses résultats, pour le bénéfice de notre Caisse de Secours; ce discours devant être prononcé en notre ville le jour qu'il vous conviendra.

Nous sommes avec respect, &c.
WILLIAM BURBANK, Président.
JOHN PURCELL, Vice-Président.
J. E. BOEHLER, Second Vice-Président.
J. BENJ. CHANDLER, Secrétaire.
J. M. VANDAGRIFF, Trésorier.
J. M. DAMEREST, Marshal.

Memphis, Tenn. 23 février 1876.

Messieurs,—J'ai tardé de répondre à votre très flatteuse lettre du 9 de ce mois, à cause de circonstances qui rendaient douteux l'époque où je pourrai me trouver avec vous. Les raisons que vous alléguez en me désignant pas le jour où vous désirez m'entendre durant la période de l'Exposition et du Carnaval, me portent à laisser entièrement à votre discrétion le choix du jour.

Je compte me rendre en votre ville vers la fin de cette semaine et d'y rester plusieurs semaines.

Avec respect, je suis votre dévoué
JEFFERSON DAVIS.

MM. Wm. Burbank, John Purcell, J. E. Boehler.

Nouvelle Orléans, 25 février 1876.

A une assemblée du Comité, la salle de l'Exposition a été choisie, et MARDI SOIR, 7 mars, le jour désigné.

J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
26 fév—2t

Un bal de famille.

SERA donné le Dimanche, 27 février 1876, par M. VICTOR POQUE, dans la salle du café de la Réunion des Amis, aux Abattoirs. Il invite ses amis et connaissances à y assister et se réserve le droit de refuser l'entrée à qui bon lui semblera. Entrée gratuite. 26 fév—2t

DRAPEAUX DU CARNAVAL,

LANTERNES,
Masques et Costumes,
Au magasin de fantaisie de
MARTINSTEIN,
121......rue Royale......121
Ordres pour drapeaux reçus au No 62 rue Royale.
24 fév—3t—PP.

Chars de nuit.

Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.—Dans la nuit du Mardi-Gras les chars blancs feront le service de la rue Hutième aux Champs-Elysées, par les rues Carondelet et Bourbon, et, pour le retour par les rues Royale et St-Charles, tous les quarts d'heure après minuit, partant de la salle de l'Exposition (aux deux entrées) chaque quart-d'heure. Le dernier char qui descendra partira de l'entrée de l'Exposition Hall, rue Carondelet, à trois heures du matin. Le dernier char qui remontera quittera l'entrée de l'Exposition Hall, rue St-Charles, à quatre heures moins un quart du matin.

Prix du passage, 25 cents.
26 fév—2t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée Générale Trimestrielle aura lieu à l'Asile, Dimanche 27 du courant, à 5 heures précises du soir.

Objet de la séance: 2de discussion des amendements à la Constitution.

Vu l'importance de cette séance, Mr le Président compte sur la ponctualité des membres.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire, L. SIMON. 25fév—3t

Les lunettes et les lorgnons dits Brilliants sont les meilleurs.

ILS ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne cassent pas avant deux ans, ils sont parfaitement acromatiques et les lentilles en sont aussi fermes que du caillou.

A. B. GRISWOLD & CO. Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane. 24 fév—1mPP

A los Españoles.

La proyectada reunion para dar á nuestro digno consul el Sr. Don Carlos Pié testimonio de simpatia y de afecto, tendrá lugar en el Grunewald Hall, el DOMINGO, 27 de Febrero, á las 6 de la tarde.

Se suplica y se espera la asistencia de todos los españoles residentes en esta ciudad.

T. AVENDAÑO,
JAYME MAGI,
EMILIO R. TORIBIO,
VICENTE PLANELLAS.
25fév—3t

AVIS AU PUBLIC.

EXPOSITION! EXPOSITION!
EXPOSITION!
Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

LE public est informé que les chars de cette compagnie porteront les passagers de la station de Clay sur la rue du Canal à la porte centrale des bâtisses de l'Exposition. Cette voie étant la plus courte, les passagers trouveront non seulement toutes les facilités pour l'agrément du parcours, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour.

H. HUARD, Secrétaire.
25fév—15t

Marchandises sèches.

Les plus bas prix à la Nlle Orléans,
A L'IMMENSE ET FAMEUX ETABLISSEMENT
—DE—
H. KERN & Co.,
100, 102, 104, 106 et 108 de la rue Baronne.

NOUS avons réduit de beaucoup les prix de tout notre magnifique stock.
Pendant la saison du Carnaval.
Etrangers! consultez vos intérêts.
En venant examiner les articles. Nous nous engageons à vous satisfaire sous tous les rapports
—Nous venons de déballer—
10,000 yardes d'indiennes
—A—
5 CENTS.
25 fév—2t PP

Champagne. Champagne.

Des célèbres marques
GEORGE GOULET & Cie. RHEIMS,
Un lot fraîchement reçu, en paniers de 12 grandes et 24 demi-bouteilles.
Louis Roederer, Rheims.
En paniers de 25 et 30 grandes et 50 et 60 demi-bouteilles, préparé pour les marchés de France, d'Angleterre et de Russie.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
Agents pour le Sud de la marque George Goulet & Co. 41 rue Vieille-Levée ou Decatur.

Cognac! Cognac!!

A. C. MEUKOW & Cie.
3/8 de pipe des années 1874, 1872, 1870, 1863, 1865, 1868, 1860 et 1858.
200 caisses Eagle brand, une, deux et trois étoiles.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
Seuls agents pour le Sud, 41 rue Vieille-Levée ou Decatur.

Crémant Impérial!

Cognac Mousseux de High Life.
25 caisses, grandes, demi et 1/4 bouteilles de ce délicieux pousse-café.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
Seuls agents pour le Sud, 41 rue Vieille-Levée ou Decatur.

Vins fins, etc.

1600 caisses vins fins—Médoc, St-Julien, St-Estèphe, Chateau Bouliac, Margaux, Chateau Giscours, Chateau Pontet Canet, Chateau Léoville, Chateau Larose, Chateau Lafite, Graves, Sauternes, Haut-Sauternes, Chateau Latour Blanche, Chateau Yquem, Monopole de la célèbre marque Cruse & fils frères, Bordeaux.
Conserves alimentaires, Absinthe et Kirsch E. Pernod, Vermouth Noilly Prat, Martini Sola et Fratelli Cora, Macaroni, Vermicelli et pâtes d'Italie, Liqueurs assorties, &c, &c.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
41 rue Decatur ou Vieille-Levée.
24fév—7t PP.

Les pianos de Grunewald

N'ONT PAS DE SUPERIEURS.

ILS sortent des premières fabriques, se vendent à des prix raisonnables et à des conditions avantageuses.
Ne gaspillez pas votre argent, n'achetez pas de mauvais pianos quand vous pouvez acheter un STEINWAY, un KNABE ou un PLEYEL qui vous servira des années et dont vous serez satisfait.
Le stock de GRUNEWALD est le plus considérable de la Nouvelle-Orléans. Adressez-vous au GRUNEWALD HALL avant d'aller ailleurs.

Louis Grunewald,
AU GRUNEWALD HALL,
No 18 de la rue Baronne, près Canal.
20fév—DMeS

DRAPEAUX DE CARNAVAL!

J. C. MILLER,
(De l'ancienne maison Cassidy & Miller,)
Au No 107 de la rue Poydras.
VOILIER ET AGENT POUR LA VENTE DE DUCKS COTON.
A en magasin un grand assortiment de DRAPEAUX DE CARNAVAL.
Des Drapeaux de toutes les nations, des tentes, des prélarts, &c., qu'il vend
AUX PLUS BAS PRIX.
24fév—6t

Wm. I. BROOKS,

Agent pour la vente du
Véritable Tabac Périque de la Grande Pointe,
—Et des—
CIGARETTES DE PERIQUE
DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON,
dans de la paille de maïs.
Au No 43 de la rue Natchez,
24fév—1m Nlle-Orléans, Lne.

Mme ROBERT,

195......RUE DU CANAL......195
Entre Bourgogne et Remparts,
Modes, Nouveautés et Confections
Des derniers genres de Paris, à des prix réduits. 23février—1m

COW PEAS.

COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
NEWMAN & KENT,
20 fév—1m No 50 rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.
LA société qui existait entre Charles G. Rebentisch, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continue le commerce en son propre nom et pour son propre compte.
C. G. REBENTISCH,
G. DEFFARGE,
H. MEHNERT.
17fév—

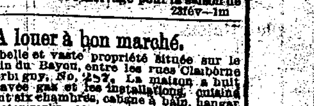

J. SAJET,

Rue de CHARTRES No. 198.
REÇU en magasin, par la voie d'Angleterre, à bord du steamer "Cordova," un joli assortiment de FUSILS DE CHASSE de toute sorte. Le tout sera vendu à une réduction de 20 à 25 pour cent, vu le retard de l'arrivage pour la saison de chasse. 23fév—1m

A louer à bon marché.

La belle et vaste propriété située sur le chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, No. 257. La maison a huit chambres avec gaz et les installations, cuisine à six chambres, cabinet de bain, hangar à laver, waterworks, caves; aussi, une grande cour, jardin ayant 12 orangers doux en plein rapport. S'adresser à Victor Renit, rue Tremé No. 171. 24fév—3t

A Louer

A des prix très modérés, pour de bons locataires, plusieurs agréables résidences bien situées, ayant gaz, hydrant, cave, &c. dans le 1er, 2nd et 3ème Districts.
Aussi quelques magasins bien situés dans le 1er et le 2nd Districts.
S'adresser à M. ELLIOT, No 70 rue Toulouse, entre Bourbon et Royale, de 10 A. M. à 3 h. P. M. 12 fév—

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév—2m

Pour Bordeaux.

En charge, le navire STE-GENEVIEVE, capitaine Demeuran, prendra du fret et des passagers de 1re et 2me classe et partira vers le 20 courant.
S'adresser pour fret et passage à bord ou chez DE WOLF POWELL & CO. 44 Carondelet.
10fév—

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DES ÉTATS DU SUD AUX FAIR GROUNDS.

OUVERTE, TOUS LES JOURS,
de 9 heures du matin
à 6 heures du soir.
Exposition complète de produits agricoles et industriels.
MAGNIFIQUE EXPOSITION D'HORTICULTURE.
GRANDS TIRS AUX PIGEONS!
Le 25, le 26, le 27, le 28 et le 29 février; le 1er et le 2 mars.
COURSES et COURSES au TROT
Le 28 février, le 1er, le 4 et le 6 mars.

PRIX D'ENTREE:

Un billet, une personne	50 c.
Enfants, au-dessous de 12 ans	25 c.
Véhicule à quatre chevaux, un cocher	$1.50
Véhicule à deux chevaux, un cocher	1.00
Buggy et une personne	1.00
Cheval et cavalier	1.00

L'entrée des voitures est au Chemin de Gentilly.
Les chars du N. O. C. R. R. et ceux du chemin de fer d'Orléans transportent les visiteurs aux Grounds et des Grounds à la ville. 26fév—

L'EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DES ETATS DU SUD,

S'ouvrira SAMEDI, 26 Février
A 9 heures A. M.
MAGNIFIQUE EXPOSITION DE TOUTES LES INDUSTRIES.
Grande Exposition Agricole
Machines en mouvement.
PRODUITS DE L'ETAT.
INSTRUMENTS ARATOIRES.
Le Gouverneur
T. A. HENDRICKS,
de l'Indiana prononcera le discours d'ouverture
Samedi, à 3 heures de l'après-midi.
Prix d'entrée 50 cts.
Moyennant lequel on est admis partout.
25fév—2t

LE GOUVERNEUR Thos. A. HENDRICKS

—DE—
L'INDIANA,
FERA UN
DISCOURS D'OUVERTURE
—A—
L'EXPOSITION,
—LE—
SAMEDI 26 FEVRIER
—A—
Trois heures de l'après-midi.
25fév—2t

Société de foires agricoles et industrielles de la Louisiane.

AVIS SPECIAL.
Avis est donné aux actionnaires de cette société de s'adresser au bureau du secrétaire, Mechanics Institute, pour obtenir de
Nouveaux billets d'actionnaires pour 1876.
On n'en reconnaîtra pas d'autres à l'Exposition agricole et industrielle des Etats du Sud.
L. N. MARKS, Président.
20fév—6t

ADOLPH MARKS. GUSTAVE MARKS. L. B. CAIN.

MARKS BROS & CO.,

IMPORTATEURS
—ET—
Marchands Commissionnaires
—DE—
MARCHANDISES SECHES ETRANGERES,
VINS, LIQUEURS, GROCERIES, &C., &C., &C.
Au No. 41 de la rue des Magasins,
(Au premier.)

Ont reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, de Marseille et d'autres ports étrangers et offrent, aux plus bas prix du marché,—en Douane et en dehors de la Douane,—les marchandises suivantes:

500 caisses Sardines à l'huile,
250 boites Absynthe "E. Pernod,"
250 boites Vinaigre "J. Cessat,"
100 barils do do
120 boites Vinaigre "Jonneau Fils,"
230 1/8 pipes Cognac, O. Dupuy & Co., Martell & Co., J. Robin & Co.
150 caisses Cognac, O. Dupuy & Co, Gautier Père, J. Hennessey & Co., J. Robin & Co.
100 paniers Champagne, Carte Blanche et Noire, T. Roederer & Co.
160 caisses do do J. Mumm & Co.
200 boites Kirsch, Dubied Père et Fils,
40 do Peppermint,
200 do Vermicelli,
250 do Macaroni,
500 do Vermouth, Noilly Prats & Co.
200 do do Meckelemburg,
10 caisses Saucissons de Lyon,
400 paniers Huile Douce, grandes et demi bouteilles, J. Piagmol,
500 paniers do do Possel &
200 caisses do do Salade do
60 barriques Burgundy Port,
50 barils Vin de Malaga,
60 paniers Bouteilles à vins,
69 colis Paille à bouteilles,
240 barriques Vin Rouge, St-Emilion,
240 do do Margaux, Medoc,
200 1/2 do Vin Blanc Graves,
100 caisses Fruits assortis, au jus et à l'eau-de-vie,
120 boites do Câpres,
500 caisses Vin Rouge, Grand Vin Médoc,
200 do do Domaine du Fou,
200 do do Domaine de la Tour,
250 do do St-Emilion, 1868,
100 do Vin Blanc, Graves,
15 boucauts Prunes Séchées,
100 boites Olives,
100 do Anchois désossés,
40 do Moutarde,
50,000 Bouchons assortis,
50,000 Capsules pour bouteilles.
30 caisses Pruneaux en bocaux de grosseurs assorties,
30 boites Vins d'Italie du Vésuve, Lacrima Christi, Falerno, rouge et blanc, Capri, rouge et blanc, Malvasia, Greco, Muscato, Marsala,
150 boites Macaroni d'Italie, Jus de Cerises,
200 caisses Liqueurs françaises assorties, de E. Lafaurie Fils, comprenant Curaçao, Marasquine, Cacao, Vanille, Fousse Café, Chartreuse, &c., &c.
250 caisses Cognac, Jules Bellots & Co
100 do do Cloche, 1858 do
20 do do en carafons do
300 do do cheval noir do
50 1/8 pipes Cognac 1789 do
Seuls agents pour la Louisiane, Texas et le Mexique.

Nous avons en magasin et recevons, par chaque arrivage d'Europe, un grand stock de Marchandises Sèches étrangères, choisies et de saison, des "Notions" et des articles de fantaisie de toute espèce, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Nous avons aussi—en Douane—un choix de toute espèce de Marchandises sèches étrangères et d'articles de fantaisie qui conviendraient aux marchés du Mexique et des Antilles.

Nous les vendrons à bon marché et à des conditions raisonnables.

MARKS BROS. & CO.,
Au No 41 de la rue des Magasins.
23 jan—1m Au premier.

Riz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à
GEO. CAMMACK,
Au No 63 de North Peters street,
Moulin à ris de Thompson. 21janv—2m

Aux planteurs sucriers.

A vendre—Le Bateau Picker, improved, de A. Trouard—Les plus grands planteurs tels que Mr D. F. Kenner, le col. Whitehead, Mr M. A. Bringier, S. Tureaud, E. J. Gay, J. S. Wallis et le génl Thomas s'en servent avec un succès complet. Grâce au nouveau perfectionnement, la terre est enlevée de la souche et jetée de chaque côté. S'adresser à
FORSTALL & JUMONVILLE,
coin Union et Carondelet,
ou aux Reynolds' Iron Works.
10fév—1m.

J. A. PERIER,

250 & 252 RUE ROYALE.
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PERIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.
Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 21 nov—au26fév—PF

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, &c.
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Jeudi 24 février—Pour la succession de feu L. E. Genérès, l'habitation sucrière "Bohemia" en état d'être exploitée, située à 49 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, dans la paroisse Plaquemines.

Les habitations sucrières "Victoria" et "Viege," au complet, situées dans la belle section du Têche, paroisse Ste-Marie, près les villes de Pattersonville et à 8 milles de la ville de Brashear. Vente à de longs termes et à des conditions faciles.

Samedi 26 Fév.—Pour la succession de A. W. Walker—13 terrains rue du Canal, entre l'Avenue Hagan et la rue Rendon; et un terrain formant les coins Nouvelle-Levée, Fulton et St. Joseph.

Pour la succession de Pierre Laurent—Cottages simples et doubles formant le coin N. E. des rues Constance et Melpomène.

La maison double en bois, bien bâtie et bien située Nos 344 et 346 rue des Magasins.

La résidence de famille en briques, à deux étages, avec mansardes, No 128 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

La grande propriété de valeur connue sous le nom de "Lee's Iron Veranda Hotel", formant l'angle N.-O., coin Carondelet et Girod.

La résidence élégante de Joseph O'Brien, formant l'angle S.-E., coin Carondelet et St. André.

La maison double à deux étages, en briques, propre pour résidence et bureau, formant l'angle N.-O., coin St. Charles et Euterpe.

Le grand terrain et le cottage en bois No 487 rue Baronne.

Le cottage double No 446 de la rue Rocheblave.—Le cottage en bois, bas et à mansarde, bien situé, dans la rue de l'Esplanade, entre Tonti et Rocheblave.

Samedi, 11 mars—Le magasin en briques et à quatre étages, No 64 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez.

Le magasin en briques et à quatre étages, No 54 de la rue de l'Union, entre les rues Charles et Carondelet.

Le magasin en briques et à 4 étages, No 151 de la rue Vieille-Levée, après le coin de la rue Jefferson.

Cet excellent emplacement de commerce, "Café Moka": le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 263 de la rue de Chartres, formant le coin de la rue Madison, près le marché français, les cours et la Cathédrale.

Le magasin et demeure en briques et à trois étages No 213 de la rue de Chartres; et le magasin et demeure en briques et à trois étages, No 224 de la rue de Chartres, après le coin de la rue de l'Hôpital.

Pour la succession de feu L. F. Genérès—Les magasins et les maisons en bois, bas et à étages Nos 352, 364 et 366 de la rue des Remparts, près le bassin du Nouveau Canal—Un cottage de choix, avec cinq terrains, formant les angles du Chemin du Bayou, des rues Kerlerec et Rocheblave; des ilots dans le Deuxième District.

Pour la succession de feu M. Grivot—La maison en bois, double et à étage, Nos 72, 74 et 76 de la rue Poeyfarre, entre les rues Camp et Magazins—excellent placement.

Pour la succession de feu Philip Clark—Le cottage double, bas et en briques, Nos 284 et 286 1/2 de la rue Dryades, entre les rues Delord et Calliope—La maison de choix, en briques et à étage, à façade ornée, No 48 de la rue des Remparts, près Canal, et entre les rues Bienville et Douane.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

Wm. H. SHEPARD,

AGENT GENERAL AU SUD
POUR LA VENTE DE LA
Poudre-levain
SUCRE AU LIMON,
EXTRAITS PARFUMANTS,
Parfumerie &c.,
DU DR. PRICE.
POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.
TRADE MARK
AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.
A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
12fév—4m

J. MANDIN & CIE.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,
— SEULS AGENTS DU —
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Macles Frères, &c., &c.
22 déc—1an

GRANDE EXHIBITION

44 ------ RUE ST-CHARLES ------ 44
Vente d'arbres, arbrisseaux et arbustes tant fruitiers, forestiers que d'agrément.
Ce qu'il y a de plus remarquable, provenant des cultures versaillaises.

Parmi les nombreuses collections exposées l'amateur trouvera un grand choix de roses les plus nouvelles et les plus riches variétés cultivées jusqu'à ce jour, toutes en sujets greffés sur tige et nains.

Une grande quantité d'arbres fruitiers à fruit énorme et d'un goût exquis, avec échantillon en fruits naturels, parmi lesquels se trouvent des poires de 2 à 3 livres pièce. On recommande particulièrement les Groseilliers et Framboisiers de l'Oisans à très gros fruit produisant toute la bonne saison; l'Asperge du Caucase bonne à manger trois mois après la plantation.

Aussi des oignons et graines de fleurs de toute espèce importés par
J. B. MARTIN,
Membre et représentant de la Société.
23janv—1mDMarJ

HEBERT & CIE.,

(MAISON FONDEE EN 1835.)
59 ----- RUE DE CHARTRES ----- 59
(COIN BIENVILLE)
LIBRAIRIE FRANÇAISE,
Articles pour Bureaux.
Abonnements à tous les Journaux
DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.
L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,
CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.
40,000 Rouleaux de Papiers Peints,
A VENDRE A UN RABAIS CONSIDERABLE.
CABINET DE LECTURE.
25 déc—2m MJD

FINE COGNAC, WINES, OLIVE OIL,

SEIGNOURET FRERES F.S TRADE MARK BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE.
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanata.—Schmidt & Ziegler, —Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader, —Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE; JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC. ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Cressman, à un ilet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m.D.M.J.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTES, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES, naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS pour l'eau de Soda, SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,
53 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS.
14 mai—1an

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancheier, à plafonner, à étagères, à abriter, de noyer, en acajou et de peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
48, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ce pays et aux Etats-Unis la mettent à même de donner toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 sept—1an.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 FEV. — CLASSE No 47.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
19	33	35	12	10	70	71	46	28	11	26	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 25 Fév. 1876
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
Méfiez-vous des autres Loteries.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
RECEVANT, en ce moment, de nouveaux
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIREES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX — ... BROCHE.
A un marché extrême, au comptant.